

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

### Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Votants :** 33

### Votes exprimés :

**Pour :** 29

**Contre :** 0

**Abstention :** 4

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

## Délibération n°2023-09-02

### Administration générale

#### Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)

*Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

**Vu** les statuts du SMICTOM ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

**Considérant** que le SMICTOM est composé des Communautés de communes du Val d'Amboise, de Bléré Val de Cher et du Castelrenaudais.

**Considérant** l'article 6.1 des statuts du SMICTOM qui précise que la représentation de chaque adhérent au sein du comité syndical est réalisée en fonction du nombre d'habitants. Elle est définie comme suit :

- De 0 à 5 000 habitants : 3 délégués titulaires ;
- Au-delà de 5 000 habitants, 3 délégués titulaires, plus 1 délégué titulaire par tranche ou fraction de tranche de 5 000 habitants ;
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents désignent également dans les mêmes formes trois délégués suppléants qui seront appelés à siéger au comité avec voix délibératives en cas d'empêchement des délégués titulaires.



Ainsi, en fonction de sa population la Communauté de communes, en qualité d'EPCI, doit désigner huit (8) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants. S'agissant d'un syndicat mixte « fermé » (composé de Communautés de communes et de communes), les délégués qui peuvent être membres du conseil syndical du SMICTOM sont :

- Soit des membres du Conseil communautaire ;
- Soit des membres des Conseils municipaux des communes membres.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Conseil Syndical du SMICTOM, les personnes suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Yves AGUITON	Véronique PINCHEMEL
Luc FAVIA	Frédéric SAROUILLE
Gérard LELEU	Jean-Michel LENA
Philippe DENIAU	
Catherine MEUNIER	
Didier ELWART	
Mireille CICUTTI	
Blandine BENOIST	